dite Province du Canada, ce septième jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-un, etde Notre Règne la Vingtcinquième.

Par Ordre.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE du

Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Seizième jour du mois de Janvier courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Septième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au seizième jour du mois de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, mercredi, le dix-neuvième jour du mois de février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce onzième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-deux, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.